

Séance du 9 Octobre 2015

Nombre de membres :		
En exercice	Présents	Votants
11	9	9

L'an deux mille quinze, le neuf du mois d'Octobre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de SAINT-GIRONS-EN-BEARN régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Pierre LAFARGUE, Maire et Président de séance.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu du 25 juin 2015.
- Désignation d'un secrétaire de séance
- Délibération n°20151009-01: Décision Modificative Remplacement Ordinateur secrétariat
 - Délibération n°20151009-02 : Approbation du rapport de l'eau 2014
 - Délibération n°20151009-03 : Participation aux frais de fonctionnement du Centre de Loisirs d'Orthez
- Questions Diverses
 - Projet de loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRE)
 - Courrier d'excuses de la Ville d'Orthez
 - Section Gym du Comité des Fêtes : utilisation de la salle et coût du chauffage
 - Colis de Noël
 - Bulletin Municipal

1) Compte-rendu de la réunion précédente

Le compte-rendu de la réunion du 25 juin 2015 joint à la convocation n'a soulevé aucune observation, ni réserve de la part du Conseil Municipal et a été approuvé à l'unanimité.

2) Décision Modificative Achat Ordinateur Secrétariat de Mairie (délibération n° 20151009-01)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à la vétusté de l'ordinateur du secrétariat de mairie, à la non « commercialisation » de mise à jour du système d'exploitation Windows XP et devant l'évolution technique des logiciels professionnels de la mairie, il a été décidé de procéder au remplacement de l'ordinateur du secrétariat de mairie.

Plusieurs devis ont été demandés et c'est l'entreprise Actuel Buro qui a été retenue car son offre était la plus avantageuse pour la commune financièrement et techniquement. Actuel Buro bénéficie aussi d'une certaine notoriété et fiabilité auprès de nos différents prestataires informatiques.

Cette nouvelle dépense doit donc être prévue au budget primitif. Pour cela, il y a lieu d'établir une décision modificative.

Après avoir écouté Monsieur le Maire dans toutes ses explications, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,



COMMUNE DE SAINT-GIRONS-EN-BEARN

Séance du 09 octobre 2015

DECIDE d'effectuer les changements ci-dessous :

Article	Libellé	Montant des dépenses	Montant des recettes
2118-38	Acquisition de terrain	- 2000.00€	
2184-46	Ordinateur Mairie	+ 2000.00€	

PRECISE que le budget primitif est équilibré en dépenses et en recettes.

Après avoir entendu Monsieur le Maire dans toutes ses explications,

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents,

ACCEPTE de verser le montant de 905€ correspondant à la répartition dérogatoire libre du solde de la contribution de l'ensemble intercommunal pour le FPIC 2015.

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre une copie de la présente délibération à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques et à Monsieur le Président de la Communauté des Communes Lacq-Orthez

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de la réception en Préfecture le

Et de la publication le

Fait à Saint-Girons-en-Béarn, le

Le Maire

Pierre LAFARGUE

3) Rapport annuel sur la qualité et le prix des services publics de l'eau potable et de l'assainissement et rapport d'activités Exercice 2014 (délibération n° 20151009-02)

Conformément au décret n° 95-635 du 6 mai 1995, Monsieur le Président du Syndicat Eau et Assainissement des Trois Cantons vient d'adresser à la commune son rapport sur la qualité et le prix des services publics de l'eau potable et de l'assainissement et rapport d'activités pour l'année 2014.

Monsieur le Maire donne lecture de ce rapport au Conseil Municipal. Il l'invite à délibérer.

Oui l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE le rapport annuel sur la qualité et le prix des services publics de l'eau potable et de l'assainissement et d'activités de l'année 2014 établi par le Syndicat Eau et Assainissement des Trois Cantons.

TRANSMET à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques, la présente délibération, pour contrôle de légalité.

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de la réception en Préfecture le

Et de la publication le

Fait à Saint-Girons-en-Béarn, le

Le Maire

Pierre LAFARGUE

Séance du 09 octobre 2015

4) Participation aux frais de fonctionnement du Centre de Loisirs d'Orthez

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a rencontré la trésorière du Centre de Loisirs d'Orthez. Cette dernière est venue présenter le bilan de fonctionnement et financier du centre de loisirs. 3 familles domiciliées à Saint-Girons fréquentent ce centre de loisirs soit 116 journées.

Actuellement, les enfants domiciliés à Orthez et ceux non domiciliés à Orthez paient le même tarif car il est subventionné en partie par la CAF et la commune d'Orthez. Il faut savoir que la participation des familles peut varier de 9€20 à 17€80 suivant le quotient familial pour une journée complète avec repas et c'est donc la mairie d'Orthez qui compense en grande partie les écarts entre les familles en octroyant une subvention.

Aujourd'hui, la commune d'Orthez ne souhaite plus aider les familles non domiciliées sur Orthez. C'est pourquoi, le centre de loisirs contacte toutes les communes qui bénéficient de leur service afin que celles-ci attribuent une subvention pour l'aider à fonctionner et pour équilibrer son budget.

Monsieur le Maire donne la parole aux membres du Conseil Municipal.

Après une longue réflexion, le Conseil Municipal décide de ne pas participer aux frais de fonctionnement du Centre de Loisirs d'Orthez et d'attendre le relevé des inscriptions 2015 afin de revoir sa position en 2016.

5) Questions diverses

- **Section Gym du Comité des fêtes**: la mairie a été sollicitée par la section Gym du Comité des Fêtes pour l'utilisation de la salle Georges Petriat 2 fois par semaine, le mardi et le vendredi de 19h00 à 20h00. La section Gym a également demandé quel serait le coût d'utilisation du chauffage pour la période hivernale.
Après en avoir discuté, l'ensemble du Conseil Municipal donne son accord pour l'utilisation de la Salle Georges Petriat par la section Gym le mardi et le vendredi. Le Conseil Municipal a décidé que pour la première année, il ne serait pas demandé à la section de participation financière concernant l'utilisation du chauffage. En effet, la section étant nouvelle, il est plus judicieux d'attendre un an de fonctionnement pour voir ce qu'elle consomme réellement et demander une participation financière s'il y a lieu. Un point sera donc fait dans un an.
- **Colis de Noël** : pour 2015, le nombre de colis s'élève à 18 colis individuels et 5 colis couples. Le nombre de colis reste identique à celui de l'année dernière.
- **Bulletin Municipal** : Choix du cadeau qui sera offert avec le bulletin municipal 2016 (environ 80) Les articles devront être rendus pour le 1^{er} janvier 2016.
- Lecture du courrier d'excuses de la ville d'Orthez suite à la non délibération concernant la dérogation à la répartition réglementaire du FPIC entre l'Intercommunalité et les communes qui devait être votée le 30 juin 2015.
- **Travaux France Télécom DUPIN Hervé** : Suite à l'accord du permis de construire de Monsieur DUPIN Hervé Route d'Orthez, la construction de la maison individuelle a été achevée début juillet 2015. La commune a donc commandé les travaux pour le raccordement à l'électricité (le raccord à l'eau étant déjà fait). Afin, d'apporter un peu plus de confort et de réduire les coûts pour Monsieur DUPIN, Monsieur le Maire a informé ce dernier de la date des travaux d'ERDF. Cela permettait ainsi de profiter de la saignée faite par ERDF pour passer un 2^{ème} fourreau (au frais de Monsieur DUPIN) pour raccorder le téléphone. Malheureusement, l'entreprise, faisant les travaux, a avancé la date du chantier sans prévenir la mairie. Ce qui fait que lorsque Monsieur DUPIN est arrivé sur place pour

Séance du 09 octobre 2015

mettre le 2^{ème} fourreau, c'était trop tard. Monsieur DUPIN, étant mécontent, a donc sollicité la mairie pour commander les travaux auprès de France Telecom. Après renseignement pris auprès du correspondant privilégié, il a été confirmé que la mairie n'avait pas à intervenir. Monsieur DUPIN a pris contact avec le Conseil Départemental qui l'a autorisé à mettre en place un poteau de téléphone en bordure de sa propriété afin qu'il puisse demander le raccordement au réseau téléphonique.

- Afin de remercier Huguette Lafargue pour avoir passé 18h15 à arroser les fleurs de la commune cet été, il a été décidé de lui offrir un chèque cadeau d'une valeur de 200€. Ce chèque cadeau sera acheté à la Citadine d'Orthez (Association des commerçants d'Orthez).
- La table de pique-nique sera installée dans les jours à venir courant Octobre/Novembre par le Conseil Municipal. Elle sera scellée au sol.
- Les dossiers de demande de subventions concernant les travaux du cimetière et de la salle polyvalente suivent leur cours.
- Demande de l'Association Sport Culture et Lien Social ASCLS (Monsieur Larribau) : organisation d'une course cycliste courant avril/mai 2016 avec départ et arrivée à Saint-Girons. La boucle ferait 26km environ (à faire 3 fois). Une animation serait prévue par le comité des fêtes (repas, marché fermier etc...). Accord de principe du Conseil Municipal.
- La CCLO va adresser à chaque famille un questionnaire concernant les attentes des citoyens. Monsieur le Maire insiste sur l'importance de retourner ce questionnaire et de mentionner le numérique.
- Analyse du dossier des charges de transfert qui seront votées lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal
- Loi Nôtre : la CDCI est présidée par le Préfet. C'est une commission politisée chargée de mettre en place la 2nd réforme territoriale : le rassemblement des syndicats d'eau et d'assainissement et du GEMAPI (Gestion des cours d'eau). Chaque commune concernée devrait verser 40€.

Plus aucune question n'étant inscrite à l'ordre du jour ni appelée des membres du Conseil Municipal, la séance est levée à 00h00.

La présente séance comprend **2** délibérations numérotées **20151009-01 à 20151009-02**

N° délibérations	Objet
20151009-01	Décision Modificative Achat Ordinateur Secrétariat de Mairie
20151009-02	Approbation du rapport de l'eau 2014

*Séance du 09 octobre 2015***TABLEAU DES SIGNATURES**

Agnès AMARDEIL	
Magali BAYLION	
Serge CESCOSSE	
Vincent CHEDOZEAU	
Michel COLLIN	
Marie-Edmée DARTEYRE	
Patrick LAFARGUE	
Pierre LAFARGUE	
Hubert VALLOIS	

